PROCÈS-VERBAL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du : **à :**	**11 mai 2023** **16h30**
Présidence :	**M. Antonio TEIXEIRA**
Présents :	**Mme Dominique BOUSSARD,** **MM. Paul HERRERO, Patrick BASTGEN, Daniel GIRAUD, Hervé PORTENSEIGNE, Alain DESOEUVRES, Joël LEBLANC, Laurent LEGENDRE (District 41), Marc TERMINET (District 18), Marc TOUCHET (District 36) et Patrick TROYSI (District 28), Benoit LAINE (District 45)** **En visio : MM Philippe GALLE (District 37), Dominique PAJON (représentant des clubs Nationaux)**
Excusés :	**MM. Stéphane JUNGES, Jérémy BEAUJOUAN, Patrice COLAS, Bruno MARTINS et Jean Paul GOUPY**
Assistent à la séance :	**MM. Michel BONNICHON (Président de la CRA), Maxime MALDENT (IR2F) Jérôme MONOT (DTR), Michel REBRIOUX (responsable IR2F)**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Président Antonio TEIXEIRA ouvre la séance à 16h30 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Procès-verbal du Comité de Direction du 14/03/2023,

- Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est validé.

Procès-verbaux des Bureaux du Comité de Direction des 28/3/2023 et 02/05/2023,

- Aucune remarque n'est formulée, les procès-verbaux sont validés.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Hommages

La Ligue est informée des décès de :

- Du papa de M. Matthieu GUILLAIN, salarié du District de l'Indre.
- De la Maman de Mme Annabel ROBLEDO, membre du Comité de Direction du District du Loiret

Le Comité Directeur présente aux familles des défunts ses sincères condoléances et les assure de sa sympathie attristée.

Prompt rétablissement :

- M. John KOZIG, du club du C. Déportivo Espagnol Orléans, blessé lors de la journée Futsal à Orléans (fracture du poignet).

Diverses informations

- Validation de la charte graphique des logos des championnats régionaux.
- Présentation du projet « Livret d'information 2023-2024 » à l'attention des Secrétaires ou correspondant des Clubs.
- Point sur l'ANS Clubs 2023 et la répartition financière => Réunion de validation des aides le 25 mai 2023.
- Demande d'arbitres pour le rassemblement d'EDF ou CREPS de BOURGES le 02 juin 2023
  - Le Comité de Direction transmet cette demande à la Commission Départementale de l'Arbitrage du Cher pour désigner trois officiels.

Point Licenciés au 30 avril 2023

	04/05/2021				04/05/2022				04/05/2023						
Catégorie	Nvelle	Renou	Mut	Total	Nvelle	Renou	Mut	Total	Nvelle	Renou	Mut	Total	Différence 2022/2023	%	% Fidél.
Fédérale / Senior	7	26	24	57	8	26	30	64	8	24	38	70	6	9%	97%
Fédérale / U19 - U18	0	0	0	0	1	0	0	1				0	-1	-100%	0%
Fédérale / Senior F	1	4	1	6	1	5	0	6				0	-6	-100%	0%
Libre / Senior	3021	14289	2740	20050	4115	13925	2902	20942	4252	12997	3429	20678	-264	-1%	78%
Libre / U19 - U18	424	1934	663	3021	694	2001	650	3345	589	1928	701	3218	-127	-4%	79%
Libre / U17 - U16	373	2737	618	3728	826	2513	635	3974	885	2744	754	4383	409	10%	88%
Libre / U15 - U14	521	3761	604	4886	1336	3660	676	5672	1256	4099	812	6167	495	9%	87%
Libre / U13 - U12	609	4825	583	6017	1686	4334	667	6687	1334	4937	732	7003	316	5%	85%
Libre / Football d'animation	4436	10375	858	15669	10085	8760	856	19701	8248	10930	1159	20337	636	3%	61%
Libre / Senior F	387	1287	220	1894	537	1242	270	2049	656	1242	310	2208	159	8%	76%
Libre / U18 F - U17 F - U16 F	167	570	128	865	175	517	134	826	192	544	149	885	59	7%	84%
Libre / U15 F - U14 F	163	582	89	834	284	433	76	793	389	504	92	985	192	24%	75%
Libre / U13 F - U12 F	114	518	50	682	376	436	67	879	366	626	60	1052	173	20%	78%
Libre / Football d'animation F	658	804	64	1526	1429	639	54	2122	1185	853	77	2115	-7	0%	44%
Foot Entreprise / Senior	0	2	0	2	0	1	0	1				0	-1	-100%	0%
Futsal / Senior	120	312	62	494	275	296	46	617	299	298	68	665	48	8%	59%
Futsal / U19 - U18	17	14	8	39	43	14	6	63	28	25	4	57	-6	-10%	46%
Futsal / U17 - U16	9	7	4	20	18	13	4	35	14	5	5	24	-11	-31%	29%
Futsal / U15 - U14	11	5	0	16	3	6	0	9	3	0	1	4	-5	-56%	11%
Futsal / U13 - U12	9	0	0	9	5	1	1	7	6	4	1	11	4	57%	71%
Futsal / Football d'animation	12	2	0	14	12	1	0	13	8	2	1	11	-2	-15%	23%
Futsal / Senior F	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0%	0%
Futsal / U18 F - U17 F - U16 F				0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0%	0%
Futsal / U15 F - U14 F	0	1	0	1	1	1	0	2	0	1	0	1	-1	-50%	50%
Futsal / U13 F - U12 F	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0%	100%
Futsal / Football d'animation F	0	3	0	3	0	1	0	1	2	1	0	3	2	200%	100%
Foot Loisir / Foot Loisir	206	365	9	580	459	362	24	845	432	496	56	984	139	16%	65%
Dirigeant / Dirigeant	2083	7532	0	9615	2829	7056	0	9885	3286	7042		10328	443	4%	71%
Dirigeant / Dirigeants	378	1371	0	1749	473	1301	0	1774	558	1318		1876	102	6%	74%
Volontaire / Volontaire				0	80	0	0	80	60			60	-20	-25%	0%
Arbitre / Arbitre	65	642	52	759	144	565	43	752	181	550	47	778	26	3%	79%
Technique / Régionale	88	287	61	436	120	318	52	490	130	323	81	534	44	9%	82%
Technique / Nationale	4	37	7	48	5	41	7	53	3	39	15	57	4	8%	102%
Educateur Fédéral / Educateur Fédéral	104	400	29	533	98	360	24	482	127	361	22	510	28	6%	79%
Animateur / Animateur	93	107	3	203	112	110	11	233	159	151	5	315	82	35%	67%
Sous Contrat / Aspirant	7	15	0	22	2	20	0	22	6	5		11	-11	-50%	23%
Sous Contrat / Stagiaire	2	5	0	7	1	6	0	7	0	5	0	5	-2	-29%	71%
Sous Contrat / Professionnel	4	38	22	64	7	32	24	63	0	2	0	2	-61	-97%	3%
Sous Contrat / Elite				0				0	7	31	18	56	56	0%	0%
Ayant Droit / Ayant Droit	242	248	0	490	138	274	0	412	139	308		447	35	8%	75%
Total	14335	53107	6899	74341	26378	49272	7259	82909	24809	52397	8637	85843	2934	4%	74%

Fusions :

- District d'Indre-et-Loire (37) :
  - Fusion absorption ES LA CELLE ST AVANT - ES POUZAY
  - Fusion absorption FC VAL DE CHER – SC LA CROIX EN TOURAINE
- District de l'Indre (36) :
  - Fusion absorption FC MO – US LIGNAC

COMMUNICATIONS DU SECRETAIRE GENERAL

- Demande d'évocation du club de l'AS PORTUGAIS DE BOURGES (décision du Statut Régional de l'Arbitrage) devant le Comité de Direction :
  - Considérant les pièces versées et après étude du dossier,
    - ⇨ Le Comité Directeur décide de geler à la 1ère année d'infraction le club vis-à-vis du statut de l'arbitrage
    - ⇨ En conséquence, le club de l'AS PORTUGAIS DE BOURGES sera, pour la saison 2023-2024, en 1ère année d'infraction avec 2 mutés en moins.

- Courriel du club du C. SP. LUSITANOS BEAUGENCY informant la Ligue du vote en AG pour la fusion avec l'US BALGENCIENNE BEAUGENCY :
  - 55 votants ont donné leur opinion
    - 53 contre
    - 2 nuls

  En conséquence, les adhérents refusent donc le rapprochement entre les 2 clubs.

- Retrait de M. VENTURA David de la Commission de Discipline.
- Retour sur les Coupes Centre-Val de Loire
  - Remerciements pour la réussite dans l'organisation des Finales au :
    - Club du VIERZON FOOTBALL CLUB et à ses Bénévoles,
    - À l'ensemble des Bénévoles, élus et salariés de la Ligue.

Proposition de modification règlement licence à points

- **ARTICLE 1 :**
  - ~~Le dispositif de la licence à points s'applique à toutes les compétitions officielles de Football organisées par la Ligue Centre-Val de Loire et ses Districts, que leurs rencontres soient arbitrées par un arbitre officiel désigné par la Commission des Arbitres ou un arbitre bénévole désigné selon la procédure règlementaire~~
  - ~~**Catégories concernées :** Joueurs de U15 à **vétérans, Dirigeants**, Régionale à Départementale (masculin et féminin) et Futsal.~~
    ~~Le Foot Loisir n'entre pas dans le champ d'application de la licence à points.~~

- **ARTICLE 1 :**
  - Le dispositif de **la licence à points** s'applique :
  - A l'ensemble des **catégories de licenciés, masculin et féminin, de la Ligue Centre Val de Loire et ses Districts,**
  - Pour des faits concernant **des actes, actions ou paroles contraires aux RG, à l'éthique et la morale sportive,**
  - Sur toutes **les compétitions officielles de Football libres et futsal**, organisées par la Ligue Centre-Val de Loire et ses Districts (hormis Le Foot Loisir qui n'entre pas dans le champ d'application),
  - Lorsque les rencontres sont arbitrées par un arbitre officiel désigné par la Commission des Arbitres ou par un arbitre bénévole désigné selon la procédure règlementaire.
    - ⇨ **Le Comité Directeur valide cette modification.**

Licence à points

➢ Cartons infligés au niveau de la Ligue et de ses 6 District depuis le 28 aout :

	LIGUE	CHER	EURE-ET-LOIR	INDRE	INDRE-ET-LOIRE	LOIR-ET-CHER	LOIRET	TOTAL
JAUNES	4039	1407	1575	1283	1986	2067	1900	**14257**
ROUGES	533	133	181	141	308	191	219	**1706**

- Sanctions concernées par la licence à points : 731
  - 183 courriers : « *information de moins de 6 points* »
    - 236 à moins de 6 points
    - 318 entre 6 et 12 points
  - 77 courriers : « *information de capital point épuisé* »
  - 73 licenciés à zéro point (dont 10 lors de la saison 2021-2022)
  - Récupération des 12 points : 30 licenciés (sanctionnés saison 2021-2022)
  - Stage de récupération de points : 9

Commissions Régionales :

- Candidature de M. GOSSEC José pour intégrer la Commission Sportive et Calendriers.
  - Avis favorable de la Présidente de la Commission Sportive et Calendriers.
    - ⇨ **Le Comité Directeur valide cette candidature.**

- Candidature de M. THOUVENOT Jean François pour intégrer les Commissions de Discipline, Sportive et Terrains.
  - Avis de la Présidente de la Commission Sportive et Calendriers : Commission Complète
  - Avis du Président de la Commission des Terrains : Commission Complète, voir avec la Commission Départementale du Cher
  - Avis du Président de la Commission de Discipline : Commission Complète
  - Avis défavorable du Président du District du Cher
    - ⇨ **Le Comité Directeur ne valide pas cette candidature.**

Ordre du jour de l'AG du 16 juin 2023 :

- De 18h à 19h15 : Accueil des Délégués des Clubs et des Districts
- A partir de 19h15 :
→ Accueil de Mme Pauline Martin, Maire de MEUNG-SUR-LOIRE
→ Intervention de M. Benoit LAINÉ, Président du District de Loiret
→ Intervention de M. Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue

1) Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29/10/2022 à l'UFR STAPS d'Orléans, paru sur le site Internet de la Ligue le 09/02/2023
→ Vote
2) Rapport Moral du Secrétaire Général
→ Vote
3) Présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2023/2024
→ Vote
4) Projet de modification des règlements
→ Vote
4) Projet de modification des règlements
→ Vote
5) Élection du candidat à la Délégation représentant les clubs à statut amateur pour l'Assemblée Fédérale 2023/2024 (1 Délégué par tranche de 50 000 licences)
→ Vote
6) Élection du Délégué titulaire (et du Délégué suppléant) représentant le Football Diversifié à l'Assemblée Générale de la LFA
→ Vote
7) Remise des récompenses
8) Intervention de l'Equipe Technique Régionale
9) Intervention des personnalités
10) Date de la prochaine Assemblée Générale
11) Clôture AG par le Président de la Ligue

- **Le Comité Directeur valide cet ordre du jour**

Récompenses Fédérales

Depuis la saison dernière, les quotas alloués sont désormais calculés en fonction du nombre de licenciés Dirigeants et non plus en fonction du nombre total de licenciés.
Cette nouvelle règle d'attribution permettra de valoriser encore davantage l'engagement bénévole dans les territoires.
Il est aussi possible d'attribuer une médaille spécifique dite « **médaille de la jeunesse bénévole** ».

Cette distinction annuelle est destinée à valoriser de jeunes Dirigeants sur d'autres critères que l'ancienneté. Pour être éligible, les récipiendaires doivent simplement respecter trois critères fixés par la FFF :

- ⇨ Avoir entre 16 et 25 ans,
- ⇨ Occuper une fonction Dirigeante au sein du club pour la saison en cours,
- ⇨ Mener un projet spécifique en lien avec l'animation du Club.

Le contingent de médailles attribué à notre Ligue est :

- Argent : 9
- Vermeil : 4
- Or : 3
- Plaquette Bronze : 3
- Jeunesse Bénévole

Un rappel des critères fixés par la FFF :

- Médaille d'Argent : après 10 ans d'ancienneté
- Médaille de Vermeil : être titulaire de la médaille d'argent depuis plus de 5 ans
- Médaille d'Or : être titulaire de la médaille de vermeil depuis plus de 5 ans
- Plaquette Bronze : être titulaire de la médaille d'or depuis plus de 10 ans

Propositions des Districts :

Médailles Fédérales Jusqu'au 30 avril 2023					
Entité	**Argent (9)**	**Vermeil (4)**	**Or (3)**	**Plaquette Bronze (3)**	**Jeunesse Bénévole**
District 18	DAUDON Richard BROSSARD Daniel				
District 28					
District 36	GUIONNET Jean-Louis BOURGUIGNON Jean	VALEUR Jacques			
District 37	DERNIS Jean Noël DEBORD Yves	BONGARD Gérard			
District 41	COURAULT Dominique CAUME Jean-François	LORENZO Antonio			
District 45	Bernard BOURILLON	Eric JOUBERT (4)		René BERTHIER	GUINET Alexia
Ligue					

Contingent fédéral :

9 médailles d'Argent - 4 médailles de Vermeil - 3 médailles d'Or - 3 plaquettes Bronze - Jeunesse bénévole

Propositions d'attribution Médailles Ligue		
Entité	**Argent**	**Or**
District 18	BLAISE Marie-Claude	RENAUDOT Alain
District 28		
District 36		
District 37	GUILLOT Michel - FREULON Bernard	GILLET Jean-Claude
District 41		
District 45	MANSO Antonio Filipe	JAHIER Bernard
Ligue		

Le Président du District d'Indre et Loire, M. GALLE Philippe nous informe qu'il quitte la réunion (en visio) pour satisfaire à des obligations Départementales.

COMMUNICATIONS DU TRESORIER

Le Comité Directeur de la Ligue décide que les dûs des clubs au 20 avril 2023 (échéance du 20 mars 2023) devront être soldés au plus tard à la date du 30 juin 2023.
A défaut de règlement, ces clubs ne pourront pas valider l'engagement de leurs équipes en championnat et la saisie des licences pour la saison 2023/2024 sera bloquée jusqu'à la date du règlement de cette échéance

D'autre part, à la suite d'impayés récurrents, pour les clubs suivants :
- District du Cher (18) : 581320 Verdigny-Sancerre
- District de l'Indre (36) : 563887 Châteauroux FC
- District de l'Indre-et-Loire (37) : 554358 AS de l'Aubrière et 563765 Lathambillou FC
- District du Loiret (45) : 564141 AS Caritative Orléanaise et le FCO St Jean de la Ruelle

Le Comité Directeur de la Ligue décide de porter le taux de l'acompte licences **à hauteur de 80 % pour les clubs ci-dessus** et de bloquer la saisie des licences jusqu'au paiement de l'échéance du 20 mars 2023.
La validation des licences sera effective lors du règlement de l'acompte licences et du solde de l'échéance du 15 juin 2023.

Pour les autres clubs le taux de l'acompte licences reste fixé à 40%.

Le Comité Directeur de la Ligue décide qu'en cas de dissolution ou de radiation d'un club avec une somme impayée, les licences des dirigeants seront bloquées, jusqu'à épuration de la dette.

Rappel
Il est précisé qu'à compter du 1er juin 2023 toutes les factures ou les notes de frais (déplacements ou autres) **devront parvenir à la comptabilité dans le mois qui suit.**
En cas de non-respect de cette règle aucun paiement ne sera effectué et celui-ci restera à charge de l'entité l'ayant présentée.

COMMUNICATIONS DU POLE TECHNIQUE

- Journée féminine du 13 mai (colloque au siège de la Ligue et plateau U11F sur les installations de l'ASPTT Orléans) -> Finale OL (F) – PSG (F)
- Festival U13 phase régionale le dimanche 14 mai à l'ASPTT Orléans.
- Organisation des jurys PEF et Toutes Foot au niveau régional le jeudi 25 mai.
- Organisation du jury Foot à l'école le 22 mai en visio.
- Félicitations à Baptiste RIDIRA, ancien cadre technique du district du Loiret pour son entrée en formation BEPF pour 23/24.
- Félicitations aux 2 conseillers techniques de l'ETR, Joël ADEGOROYE et Mickaël MARIE pour leur entrée en formation DESJEPS pour 23/24 ainsi qu'aux 5 éducateurs de club également admis : Romain DUPUIS, Rémy SOUYEUX, Médhi BANTITI, Baptiste MANTAUX et Cédric DE CARVALHO.
- Félicitations aux 7 joueurs du Centre-Val de Loire préformés au sein de la Ligue et vainqueurs de l'édition de la coupe Gambardella 2023 avec l'AS MONACO (Alan ESER, Dane SINATE, Ilan TOURE, Mayssam BENAMA : St Cyr S/Loire, Pape CABRAL : Mainvilliers, Yannick GESAN : Tours FC et Aladji BAMBA : Blois Foot.
- Proposition de modification des montées / descentes sur les compétitions U14 R1 et U14 R2
    - Descentes des 11ème et 12ème de U14 R1 et montées des 1er et 2éme U14 R2 à partir à l'issue de la saison 23/24.
- Modification format du critérium U12 R1 mi-saison à partir de 23/24, passage de 18 à 24 équipes retenues sur volontariat.
    - Présentation faite aux clubs à l'occasion de la visio du 13/04.
- Application du bonus Fair-Play sur les catégories Jeunes (proposition)

- Pour donner suite aux orientations prises par la Fédération au sujet du développement du Football Féminin
    - Ouverture des Centres de Formation 6 clubs de D1 Arkéma.
    - Entraîne à partir de 24/25 le passage des Pôles Espoirs Lycée vers des Pôles Espoirs Collège.
    - Concernant le Pôle de Tours, passage en 24/25 au collège Corneille avec un changement d'implantation de la structure par anticipation à partir de 23/24 -> arrivée au CTRO et utilisation des terrains de la Vallée du Cher.

Liste des joueurs retenus Entrée saison 2023 2024
Pôle Espoirs masculins Chateauroux

Liste des joueurs retenus classée par département

D	NOM	Prénom	DdN	Club
18	DIABY	Mamadou	29/04/2010	BOURGES FOOT 18
28	KIALA MAFUTA	Alexandre	25/05/2020	C'CHARTRES FOOTBALL
28	BOURGOIN	Ethan	23/09/2010	CS MAINVILLIERS
28	DAMBO	Andreas	17/07/2010	CS MAINVILLIERS
28	LEBRAT	Simon	14/02/2010	CS MAINVILLIERS
28	GERARD	Noham	02/10/2010	FC DROUAIS
37	HAMIDOU	Yassin	21/10/2010	CHAMBRAY F.C
37	SOULEILLAN	Timae	19/02/2010	CHAMBRAY F.C
37	JIRA	Ugo	10/07/2010	ET BLEUE ST CYR/LOIRE
37	YATTARA	Mohamed	19/03/2010	ET BLEUE ST CYR/LOIRE
41	NOUNOUH	Ayman	19/03/2010	BLOIS FOOT 41
45	BUESI	Israel	03/02/2010	FCO ST JEAN DE LA RUELLE
45	DIAYANDI	Theo	02/12/2010	US ORLEANS
45	DODO	Alitri	03/10/2010	USM SARAN
45	KANGA	Christ Marvin	23/07/2010	USM SARAN
45	REGNIER	Jules	17/02/2010	USM SARAN

Liste d'attente classée par département

18	DJILALI	Haroun	10/07/2010	BOURGES FOOT 18
28	GARCIA	Ricardo	28/04/2010	C'CHARTRES FOOTBALL
28	GERMAIN	Léo	12/11/2010	**G. BUT** C'CHARTRES FOOTBALL
36	ORINE	Noah	26/03/2010	BERRICHONNE DE CHATEAUROUX
37	MANGANE	Falilou	22/09/2010	CHAMBRAY F.C
45	BAJEMAA	Yazir	13/01/2010	USM SARAN

NB : Sous réserve des résultats de test médicaux effectués à l'entrée par le staff médical du Pôle Espoirs

Pôle Espoirs de Tours
Joueuses entrantes pour la saison 2023/2024

NOM	Prénom	DDN	CLUB	LIGUE
BOUCHARDIE IMBAULT	Loriane	26/08/2008	SC Malesherbois	Centre Val de Loire
DUMANS	Nina	08/07/2008	Vineuil SP	Centre Val de Loire
GUERIN	Romane	13/01/2007	Montreuil Juigné	Pays de la Loire
MAECHLER	Lisel	03/04/2008	Bourges foot 18	Centre Val de Loire
OLANDO	Rosie	23/01/2009	FCO St Jean de la Ruelle	Centre Val de Loire
RENARD	Sarah	13/08/2007	FC Ouest Tourangeau	Centre Val de Loire

COMMUNICATIONS DE L'IR2F

- Tests de sélection du 3 Mai 2023 pour le BMF 2023 – 2024 :
  - 47 BMF en apprentissage
  - 26 BMF traditionnel

  - en attente des BMF Clubs pro (15 mai 2023)
- Tests de sélection du 10 Mai 2023 pour le BEF 23/24 :
  - 24 BEF dont 9 apprentis

Remerciement à l'ensemble des acteurs de la formation Ligue et Districts pour la réactivité pour les tests de sélection.

- BMF et BEF 22/23 : Certification à venir (Mai/Juin 2023)
- VAE : 8 en cours de rédaction
- Formation des éducateurs : en cours de finalisation
- Certification des CFF : 4 certifications et réussite de la délocalisation en département
- Formation des arbitres 22/23 :
  - 221 arbitres en formation au cours de la saison
- Formation des dirigeants 22/23 :
  - 202 dirigeants en formation au cours de la saison (30 sessions)

COMMUNICATION C.R.A.

- **Félicitations aux trois arbitres ayant obtenu l'écusson fédéral :**
  - **Simon PREAUX** : « Fédéral 4 » en finissant premier sur le terrain sur les quinze candidats (sept réussites sur les quinze)
  - **Amine BAHI** : « Assistant Fédéral 3 » en finissant troisième sur les cinq candidats (les cinq sont nommés AF3)
  - **Noa FONTENEAU** : « Jeune Arbitre Fédéral » en finissant quatrième de son groupe sur les onze candidats (huit réussites sur les onze)

- Réunion débat avec **Stéphanie FRAPPART** le 12 mai 2023 (19H15 – 21H00) au siège de la Ligue en tant que Directeur Technique en charge des Féminines .

- **Arbitre club**

  - Définitions :
    - L'arbitre de club est un licencié majeur ayant suivi une formation à l'arbitrage validée par une autorisation d'arbitrer son club. Ils ont priorité pour arbitrer des rencontres de leur club en cas d'absence d'arbitre désigné. Tout arbitre de club peut être candidat au titre d'arbitre officiel de district.
    - Les arbitres accèdent à cette catégorie après avoir satisfait aux examens et observations prévus à cet effet, sur proposition des Commissions de l'Arbitrage.

  - **En résumé :** Qui peut devenir Arbitre Bénévole de Club ?
    - Une personne majeure.
    - Une personne licenciée dans un club.
    - Une personne qui souhaite se former à l'arbitrage afin d'officier sur les rencontres à 11 dans son club.

  - **Obligations :**
    - Est soumis à des règles de formation et peut être soumis à des règles de contrôle de connaissance, au même titre qu'un arbitre officiel.
    - Est tenu de se présenter à toute convocation émanant d'une instance officielle de la Fédération, des Ligues régionales et des Districts.

  - **Spécificité de l'article 41 du statut de l'arbitrage**
    - « Un arbitre amené à l'arbitrage par un club lors de la saison N, couvrira ce club à hauteur de deux arbitres lors de la saison N+2, dès lors qu'il arbitrera le nombre de matchs requis ».

  - **Formation :**
    - Les bénévoles de club sont réunis durant une journée afin d'être formés, en alternance en salle et sur le terrain, sur :
      - Les Lois du Jeu.
      - La Gestion Administrative d'une rencontre.

- La Technique d'Arbitrage.
- Les Relations Arbitre Central et Arbitres Assistants.

- À la fin de la journée et à la suite d'une certification, les admis recevront :

  - le titre d'Arbitre Bénévole de Club.
  - un Écusson Arbitre Club.
  - Suite à sa certification, il a la priorité pour arbitrer des rencontres de son club en cas d'absence d'arbitre désigné.
  - L'arbitre de club devra effectuer un recyclage toutes les trois saisons.
  - La formation se déroule en septembre et elle est réalisée par la CDA.

- Dans quel cas un arbitre de club peut compter pour le statut de l'arbitrage ?

  - L'équipe de référence du club doit évoluer au niveau départemental à l'exception du plus haut niveau de District.
  - Lorsqu'un club a des équipes féminines et masculines, c'est l'équipe qui a le plus d'obligation qui est la référence comme prévu dans les dispositions générales du Statut de l'Arbitrage.
  - Si un club a une équipe seniors première en D1 Masculine, il ne peut valoriser les arbitres de club dans le statut de l'arbitrage.
  - Les autres divisions permettent de valoriser si le club a déjà dans son effectif un arbitre licencié même si ce dernier ne compte pas encore pour son club en cas de mutation.

- **<u>Que doivent-faire les arbitres « Bénévoles » qui ont suivi des formations les saisons précédentes ?</u>**
  - Il est nécessaire de suivre la nouvelle formation pour être reconnu « arbitre de club », rappelé que des modules de formation continue seront proposés chaque saison pour garder ce statut.

- **<u>Proposition du nombre de matchs à diriger par saison</u>** : douze rencontres
  - Septembre : zéro (car formation).
  - Octobre, novembre, février, mars, avril : deux matchs par mois.
  - Décembre, janvier et mai : deux matchs pour ces trois mois.

MODIFICATION DES TEXTES

Voir en annexe

TOUR DE TABLE

Alain DESOEUVRES (Commission des Terrains et Commission Label)

- Participation à une réunion avec la CDTIS de la Vienne à Jardres (un projet un stade) en présence des Maires des communes et des Présidents des clubs 90 personnes, à voir pour la mise en place en Ligue du Centre.
- La CRTIS propose de nommer comme réfèrent éclairage et sols sportifs sur le territoire de la Ligue du Centre :
    - Frédéric DEMAY, Éric JOUBERT, pour les éclairages.
    - Jean Paul MARCHAL, Alain DESOEUVRES pour les sols sportifs
- Pour les référents Labels demande aux Districts de fournir les noms des personnes pour mettre à jour le tableau des visites, et mettre en place les formations.

Daniel GIRAUD

- Candidatures des arbitres à la FFF.
    - Du 2 juin au 4 juin : 2 candidats F4, 1 candidat assistant F3, 4 candidats JAF
    - Du 9 juin au 11 juin : 2 candidates féminines

Hervé PORTENSEIGNE (Campagne ANS)

- Il est rappelé aux clubs et collectivités qu'ils doivent informer la Ligue Centre-Val de Loire de l'envoie de dossiers sur les équipements afin de pouvoir donner un avis.

Le président demande aux salariés et aux personnes non élus de quitter la réunion pour aborder les deux sujets suivants :

Divers

- Le président informe le Comité de Direction :
    - Du choix effectué par l'ensemble du groupe de travail pour le poste de Directeur Administratif et Financier.
      Benoit LAINÉ (Président du District du Loiret) et Patrick BASTGEN (Secrétaire Général) informent le Comité Directeur du déroulement des entretiens des candidats et commentent les éléments du choix dans la prise de décision qui a été unanime.

    - Du différend qui l'oppose à un élu => le Président après avoir présenté les faits de ce différend demande au Comité Directeur un vote de confiance sur la gestion, la conduite de la Ligue et sur ce point particulier.

⇨ **Le Comité Directeur exprime à l'unanimité son soutien au Président.**

PLANING DES MANIFESTATIONS

Date	Horaire	Manifestation	Lieu	Représentant(s)
10/06/2023	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE FFF	PARIS	
16/12/23	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE FFF		
16/06/2023	SOIR – 19H	ASSEMBLEE GENERALE LIGUE	MEUNG SUR LOIRE	
29/09/2023	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D45	DAMPIERRE EN BURLY 45	
29/6/2023	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D37	ESVRES SUR INDRE	
08/10/2023	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D36	ARTHON	
23/06/2023	SOIR	ASSEMBLEE GENERALE D18	LEVET 18	
01/07/2023	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE D41	BLOIS 41	
30/06/2023	MATIN	ASSEMBLEE GENERALE D28	LUCE	
13/10/2023		ASSEMBLEE GENERALE D28	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	

Agenda des Comités de Directions et AG :

- 25/05/2023 : CD de Ligue
- AG de Ligue le 16 juin 2023

Fin du Comité Directeur : 21h00

Le Président,
Antonio TEIXEIRA

Le Secrétaire Général
Patrick BASTGEN

Publié le **/03/2023